

TEXTES OFFICIELS 2009-2010

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE CLUBS 1^{re} DIVISION

1 - DÉFINITION

Le championnat de France par équipes 1^{re} division regroupe les 16 meilleurs clubs français.

Il permet de décerner « le » titre de champion de France et qualifie pour la Coupe d'Europe des Clubs. Ils permettent de classer chaque année les 16 premiers clubs français au niveau national.

2 - SEXE : Masculin et Féminin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : juniors et seniors (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4 - NATIONALITÉ : Française, 1 étranger autorisé par équipe, telle que définie dans le code sportif.

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

– Ceinture verte minimum.

– Deux années de licence F.F.J.D.A. dont celle de l'année en cours.

– Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).

– Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - PARTICIPANTS

Une équipe maximum par club (8 premiers du championnat de France 1^{re} division par équipes de l'année précédente et les 8 premiers du championnat de France 2^e division par équipes) est autorisée à participer (composée de 4 combattants minimum pour les hommes et 3 pour les femmes). Le responsable du club aura pour seule obligation de présenter à la table officielle la liste des combattants avant chaque tour de compétition. Les équipes peuvent inscrire dans chaque catégorie de poids deux équipier(e)s. Le responsable du club peut faire combattre à chacun des tours l'un ou l'autre des équipier(e)s dans sa catégorie de poids ou celle immédiatement supérieure.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

– **Féminines :** – 52 kg ; – 57 kg ; – 63 kg ; – 70 kg ; + 70 kg

– **Masculins :** – 60 kg ; – 66 kg ; – 73 kg ; – 81 kg ; – 90 kg ; – 100 kg ; + 100 kg

Les combattants seront engagés dans la catégorie de poids dans laquelle ils auront été pesés (pas de surclassement de poids lors de l'engagement).

8 - ARBITRAGE Règles d'arbitrage de la F.I.J.

Judogi bleu et blanc obligatoires.

La victoire ne peut être accordée que s'il y a au minimum un yuko d'écart. Dans le cas où cette condition n'est pas remplie, l'arbitre annonce « Hikiwake » (match nul). Une équipe incomplète se verra pénalisée de 10 points et d'une défaite par forfait.

En cas d'égalité de victoires et de points, les équipes devront pour se départager :

1) s'il n'y a pas eu de match nul se rencontrer de nouveau avec la même composition. Dans ce cas, l'application de la règle de l'avantage décisif sera obligatoire à chaque combat. En cas de nouvelle égalité une catégorie de poids sera tirée au sort. Le vainqueur du combat déterminera l'équipe victorieuse.

2) s'il y a eu un ou plusieurs matchs nuls : les combattants ayant fait match nul devront se rencontrer à nouveau. Dans ce cas la décision sera alors obligatoire à chaque combat avec l'application de la règle de l'avantage décisif. En cas de nouvelle égalité, une catégorie de poids sera tirée au sort. Le vainqueur du combat déterminera l'équipe victorieuse.

Remarque : Lors du tirage au sort d'une catégorie de poids :

- en cas de forfait de l'un des deux combattants, le combattant présent sera déclaré vainqueur,
- en cas de forfait des deux combattants, une nouvelle catégorie de poids sera tirée au sort.

En cas de hansoku make direct (faute grave), le combattant sanctionné ne pourra reprendre la compétition, mais il pourra être remplacé pour les tours suivants.

9 - TEMPS DU COMBAT : Féminines et Masculins : 5 minutes

Récupération : dix minutes obligatoires entre deux combats

10 - FORMULE DE COMPÉTITION

Tableaux. à double repêchage.

Pour le salut, les équipes se présentent dans l'ordre des catégories de poids.

L'ordre des rencontres est défini par tirage au sort pour toute la journée à l'issue du tirage au sort du Championnat.

Le combattant qui termine la rencontre ne peut être celui qui commence la rencontre suivante.

11 - PRINCIPES D'ÉLOIGNEMENT

Le podium de l'année précédente :

- Les 2 finalistes de l'année précédente,
- Les deux troisièmes de manière aléatoire.

12 - LE CHAMPIONNAT DE RÉFÉRENCE POUR LA SÉLECTION à la coupe d'Europe des clubs est celui situé juste avant la date d'inscription auprès de l'UEJ.

